

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 31 janvier 2022

Présents : MM. VIMONT, INACIO, BOKOBZA
Absents : MM. PEDRO GOMES, HOUANT, BIDARD

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER GENERAL

La Commission vous communique le calendrier général mis à jour avec des modifications. [Cliquez ici](#).
Les points importants à noter sont :

- ✓ Mise à jour du nombre de journées U12/U13 Espoirs en Phase 3.
- ✓ Ajout d'une date de Challenges Plateaux U10/U11 le 21 mai.
- ✓ Ajout d'un plateau spécifique U6 le 12 mars.

PLATEAUX U6-U9

Pour consulter les plateaux U6-U7 : [Cliquez ici](#)

Pour consulter les plateaux U8-U9 : [Cliquez ici](#)

Nous vous informons que les inscriptions pour la prochaine phase de plateaux sera possible d'ici la fin de semaine.

PLATEAUX U6-U7

VAUXOISE ES : 2 équipes : Affectées à ISSOU AS

VERNEUIL ENTENTE : 3 équipes : Affectées à PORCHEVILLE FC

MAGNY 78 FC

Le club alerte la Commission sur plusieurs déplacements lointains effectués sur la saison.

La Commission prend note et essaiera d'y être vigilante à l'avenir.

840 112 du 05/02/22 : HOUDANAISE REGION FC

Accord entre HOUDAN & MAGNY pour que ce plateau se joue à MAGNY.

Accord de la Commission, merci de prévenir les clubs visiteurs.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Nous vous rappelons que plusieurs questionnaires vous ont été transmis pour faire le bilan sur les plateaux.

Pour accéder au question plateaux U8-U9 Espoirs: [Cliquez ici](#)

YVELINES FOOTBALL N° 1697

TRAPPEES ES / VERNEUIL US / BAILLY NOISY SFC

Suite à l'impossibilité du club de TRAPPEES ES d'accueillir ce plateau, la Commission ne le reportera pas à une autre date.

CRITERIUMS U10-U13

La Commission vérifie tous les lundis les demandes de modifications Footclubs et peut les valider immédiatement selon les motifs des demandes.

CRITERIUM DPTAL U10-U11

2 équipes poule A2 / par année poule A2 du 22/01/22

57041 : LIMAY ALJ 4 / ROSNY CSM 3 & 57874 : AUBERGENVILLE FC 11 / LIMAY ALJ 12

Le club de LIMAY ALJ nous informe n'avoir pu participer à ces rencontres en raison de cas positifs.

La Commission a pris note du justificatif fourni et reporte la rencontre.

Par année poules E1/E2

57682/57654 : MAISONS LAFFITTE FC 2 12 / MANTOIS 78 FC 3 13

Le club, au-delà de la demande du changement d'horaire de la semaine dernière, nous dit avoir effectivement fait une demande pour faire jouer les U10 ensemble puis les U11. Au passage, le club nous dit que le club du MANTOIS ne s'est pas déplacé samedi dernier.

La Commission prend note du forfait des équipes du MANTOIS et rappelle au club que les séries par années d'âges fonctionnent avec une équipe U10 + une équipe U11.

CRITERIUM DPTAL U12-U13

Par année poules A1/A2 du 29/01/22

CONFLANS PLM 1 11 / MONTESSON US 2 12

Le club de MONTESSON US nous informe que le club de CONFLANS PLM n'a pas voulu réaliser l'épreuve de jonglerie.

La Commission demande des explications au club CONFLANS PLM pour le lundi 7 février.

CRITERIUM ESPOIRS U10-U11

La Commission, compte tenu des nombreuses demandes de reports et l'approche de la fin de la 2ème phase a établi de nouvelles règles pour les reports de rencontres :

- ✓ Toute rencontre reportée est automatiquement remise à jouer au premier mercredi suivant la date de la rencontre à 18h00.
- ✓ Si l'un des clubs ne veut/peut pas, il doit se mettre d'accord pour trouver une nouvelle date avant le 19/02. Sinon la rencontre restera maintenue au mercredi.
- ✓ Si la rencontre ne se joue pas, le ou les club(s) fautif(s) sera/seront déclarée(s) forfait(s).

SARTROUVILLE ES 1 : 3ème infraction éducateurs le 22/01

La Commission après audition de M. CAMARA Oumar, éducateur de l'équipe U11, reste dans l'attente des justificatifs d'absence évoquées afin de prendre une prochaine décision.

MESNIL ST DENIS AS

Demande du club pour intégrer le dispositif Espoirs lors de la prochaine phase, afin notamment de pallier à la présence d'exempts.

La Commission après étude de votre demande décide de ne pas y donner suite. En effet, l'engagement sur un dispositif Espoirs U10 à U13 constitue un engagement club à l'année et l'intégrer en fin de phase 2 n'est pas envisageable.

La Commission vous contactera directement et vous encourage à adapter votre organisation interne en vue de participer aux 2 dispositifs dès la saison prochaine.

CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

La Commission, compte tenu des nombreuses demandes de reports et l'approche de la fin de la 2ème phase a établi de nouvelles règles pour les reports de rencontres :

- ✓ Toute rencontre reportée est automatiquement remise à jouer au premier mercredi suivant la date de la rencontre à 18h00.
- ✓ Si l'un des clubs ne veut/peut pas, il doit se mettre d'accord pour trouver une nouvelle date avant le 19/02. Sinon la rencontre restera maintenue au mercredi.
- ✓ Si la rencontre ne se joue pas, le ou les club(s) fautif(s) sera/seront déclarée(s) forfait(s).

FOURQUEUX OMS

Demande du club pour intégrer le dispositif Espoirs lors de la prochaine phase, afin notamment de pallier la présence d'exempts, mais également car il aimerait retrouver plus d'adversité pour ses équipes. Il nous déclare 2 éducateurs diplômés à chaque équipe.

La Commission après étude de votre demande décide de ne pas y donner suite. En effet, l'engagement sur un dispositif Espoirs U10 à U13 constitue un engagement club à l'année et l'intégrer en fin de phase 2 n'est pas envisageable.

La Commission vous contactera directement et vous encourage à adapter votre organisation interne en vue de participer aux 2 dispositifs dès la saison prochaine.

U13 poule A du 19/01/22

58177 : MARLY LE ROI US 1 / PLAISIROIS FO 1

Demande du club de MARLY LE ROI US pour inverser cette rencontre suite au refus du club de PLAISIROIS FO de jouer le lundi 24.

La Commission n'ayant reçu aucun accord commun, décide rencontre à jouer le 2 février à 18h00 à PLAISIR.

U13 Poule B du 22/01/22

58198 : ACHERES CS 1 / POISSY AS 1

Le club d'ACHERES nous informe qu'il a plusieurs cas positifs et n'a pu participer à cette rencontre.

La Commission a pris note du justificatif fourni et reporte la rencontre au 9 février 18h00.

Mardi 25 janvier 2022

U13 poule B

58244 : MONTFORT USY 1 / POISSY AS 1

Le club de POISSY AS nous informe s'être déplacé pour rien mercredi dernier pour participer à cette rencontre, et regrette le manque de communication qui aurait pu lui empêcher un déplacement inutile. Il propose néanmoins de rejouer cette rencontre le samedi 12 février à POISSY, car MONTFORT USY est éliminé du Festival Foot et qu'il dispose de suffisamment d'effectif pour ses équipes encore engagées.

La Commission, avant tout, regrette ce déplacement inutile pour votre équipe. A la lecture de votre courriel en date du 24/01, il semblait évident que vous ne vous déplacerez pas le 26 à MONTFORT USY, elle a donc pensé que l'information parue mardi dernier était suffisante, à savoir que la rencontre ne pouvait se jouer le mercredi 26 et elle vous demandait de vous mettre d'accord avec le club adverse avant le lundi 31.

Concernant votre proposition, la Commission décide rencontre à jouer le samedi 12 février à MONTFORT USY sous réserve de l'accord de ce dernier.

U13 poule C du 29/01/22

58293 : CHANTELOUP US 1 / MUREAUX OFC 1

Le club des MUREAUX OFC nous fait part de dysfonctionnements concernant l'arbitrage de cette rencontre.

La Commission demande des explications au club de CHANTELOUP US pour le lundi 7 février.

VERNEUIL ENTENTE

La Commission a pris note des documents fournis par le club pour pouvoir continuer sur le Critérium jusqu'à la fin de saison. Elle laisse donc le club poursuivre sur le dispositif sous réserve du respect des engagements fixés.

Infractions éducateurs

Samedi 29 janvier

TRAPPES ES 12 : 2ème infraction
MUREAUX OFC 12 : 1ère infraction

RAMBOUILLET FC 11 : 3ème infraction

Considérant qu'au-delà de 3 infractions d'éducateurs, le club est susceptible d'être sorti du dispositif à la fin de la phase, la Commission demande des explications au club de RAMBOUILLET et convoque en visioconférence ses responsables pour le lundi 31 7 février à 19h00.

FESTIVAL FOOT U13

Pour consulter le tirage du prochain tour du Festival Foot U13 qui se déroulera le samedi 12 février prochain : [cliquez ici](#)

FORFAIT NON AVISÉ

U10-U11 DPTAL

1er forfait : 13€

**Rencontres du 29/01/22
(Annexe 2 RS DYF)**

57041 : LIMAY ALJ 4
57654 : MANTOIS 78 FC 13
57682 : MANTOIS 78 FC 3
57903 : MUREAUX OFC 2
57874 : LIMAY ALJ 12
57875 : MUREAUX OFC 12
57280 : MONTESSON US 4

U12-U13 DPTAL

1er forfait : 13€

**Rencontres du 29/01/22
(Annexe 2 RS DYF)**

58968 : BUC FOOT AO 1

FORFAIT AVISÉ

U10-U11 DPTAL

1er forfait : 13€

**Rencontres du 29/01/22
(Annexe 2 RS DYF)**

57461 : CRAVENT FC

U12-U13 DPTAL

1er forfait : 13€

**Rencontres du 29/01/22
(Annexe 2 RS DYF)**

56499 : HOUILLES AC 3
59023 : LAINIVILLOIS FC

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U8-U9 CLASSIQUES

Plateaux du 15/01/22

2ème rappel avant amende

Fiche récapitulative

870 105 : VAUXOISE ES
860 101 : CARRIERE GRE AS
860 104 : CLAYES SOIS BOIS USM
860 106 : CROISSY US
860 113 : VERSAILLES 78 FC
860 117 : MUREAUX OFC

Fiche équipe

870 101 : POISSY AS
870 102 : PORT MARLY CS
870 104 : MANTES USC

870 105 : VAUXOISE ES, TESSANCOURT FC, PORCHEVILLE FC, PSG FC
870 107 : JOUY EN JOSAS US
870 109 : ST CYR AFC
860 101 : CARRIERES GRE AS
860 104 : CLAYES S/ BOIS, VILLEPREUX, ST GERMAIN FC
860 106 : CROISSY US
860 107 : MAULOISE US, HOUDAN, GUERVILLE
860 110 : ROSNYC SM
860 111 : TRAPPES ES
860 113 : VERSAILLES 78 FC
860 115 : CONFLANS PLM, ACHERES CS
860 117 : MUREAUX OFC

U8-U9 ESPOIRS

Plateaux du 08/01/22

**Amende après 2 rappels : 20€
Annexe 2 RS DYF**

Fiche récapitulative

2 301 : CARRIERES S/S US

Fiche équipe

2 301 : CARRIERES S/S US, CHATOU AS

Plateaux du 15/01/22

2ème rappel avant amende

Fiche équipe

2 401 - B : POISSY AS
2 404 - B : TRAPPES ES

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Plateaux du 15/01/22

2ème rappel avant amende

Challenge Régional U11

304 : GARGENVILLE STADE

Challenge U10

305 : CARRIERES S/S US

Challenge DYF

2 : POISSY AS
3 : MANTES YVELINES AFC
4 : VERSAILLES 78 FC
12 : MARLY LE ROI US
32 : CONFLANS PLM
35 : CARRIERES GRE AS
42 : ISSOU AS

FEUILLES MATCHES MANQUANTES U12-U13 DEPARTEMENTAL

Rencontres du 08/01/22
Amende après 2 rappels : 11€
(Annexe 2 RS DYF)

SANS DISTINCTION D'AGE

56075 VINSKY FC 1 MAGNANVILLE LIONS 3
56404 VILLENES ORGEVAL 2 CHAMBOURCY ASM 1
56481 VILLENES ORGEVAL 3 CHAMBOURCY ASM 2

PAR ANNEE D'AGE

56916 ACHERES C.S. 2 CROISSY U.S. 1

Rencontres du 15/01/22
2ème rappel avant amende

58965 GUYANCOURT ES 2 - CLAYES SS/BOIS U.S.M 3
56407 PECQ US LE 1 - VILLENES ORGEVAL 2
56923 CROISSY U.S. 1 - CONFLANS PATRONAGE 1
56846 CROISSY U.S. 11 - CONFLANS PATRONAGE 11

U12-U13 DPTAL

Rencontres du 22/01/22
1^{er} rappel

SANS DISTINCTION

56038 VINSKY FC 1 / CHAMBOURCY ASM 3
56104 VAUXOISE ES 2 / LOUVECIENNES A.S. 1
58970 CROISSY U.S. 2 / MONTFORT / U.S.Y. 2
58971

U10-U11 DPTAL

Rencontres du 22/01/22
1^{er} rappel

PAR ANNEE

57735 GUYANCOURT ES 2 / TRAPPES E.S. 2
57566 PLAISIROIS F.O. 3 / RAMBOUILLET YVELINES 3

FEUILLES JONGLERIES MANQUANTES

U12-U13 ESPOIRS

Rencontres du 08/01/22
Amende après 2 rappels : 20 €
et pénalité sur le bonus attribué

U12

57967 : GALLY MAULDRE 11 / VILLENES ORGEVAL FC 11
Aucun point de bonus attribué.

58033 : RAMBOUILLET FC 11 / ELANCOURT OSC 11
Point de bonus attribué à ELANCOURT OSC (652 / 590)

58035 : CARRIERES GRE AS 11 / VERSAILLES 78 FC 12
Aucun point de bonus attribué.

58099 : CARRIERES S/S US 11 / MAUREPAS AS 11
Aucun point de bonus attribué.

58100 : MUREAUX OFC 12 / FONTENAY FLEURY FC 11
Aucun point de bonus attribué.

58102 : VERNEUIL ENT. 11 / CHANTELOUP US 11
Aucun point de bonus attribué.

U13

58231 : CARRIERES S/S US 1 / ELANCOURT OSC 1
Aucun point de bonus attribué.

58297 : RAMBOUILLET FC 1 / BOUAFLE FLINS ES 1
Aucun point de bonus attribué.

58299 : CARRIERES GRE AS 1 / VERSAILLES 78 FC 2
Aucun point de bonus attribué.

Rencontres du 15/01/22
2ème rappel avant amende

U12

57923 : SARTROUVILLE ES 11 / PSG FC 12
57928 : GALLY MAULDRE 11 / GUYANCOURT ES 12
57989 : POISSY AS 12 / VERSAILLES 78 FC 12
57990 : MARLY LE ROI US 11 / MANTOIS 78 FC 12
57992 : CARRIERES GRE AS 11 / VOISINS FC 11

U13

58124 : LIMAY AMJ 1 / MARLY LE ROI US 1
58192 : CARRIERES S/S US 1 / ACHERES CS 1
58255 : BOUAFLE FLINS ES 1 / CHANTELOUP US 1
58256 : CARRIERES GRE AS 1 / VOISINS FC 1

FEUILLES MATCHES INFORMATISÉES

La Commission demande aux 2 clubs les raisons de la non utilisation de la FMI.

Attention, à compter du 8 janvier 2022, la Commission est susceptible de sanctionner d'amende les clubs qui ne feraient pas en sorte de mettre en place la FMI.

U12-U13 ESPOIRS

Rencontres du 29/01/22
1^{er} rappel

58161 MONTIGNY LE BX AS 1 - MANTOIS 78 FC 2

U12-U13 DPTAL

Rencontres du 29/01/22
1^{er} rappel

SANS DISTINCTION

56067 ROSNY S/SEINE C.S.M. 3 - FONTENAY ST PERE AS 1
58976 ABLIS FC SUD 78 1 - MONTFORT / USY 2
56270 LIMAY ALJ 3 - MEZIERES A.J 1
56343 AUBERGENVILLE FC 2 - ROSNY S/SEINE CSM 2
56347 LIMAY ALJ 4 - MEZIERES A.J 2
56497 SARTROUVILLE ES 4 - CHATOU AS 3
56499 GALLY MAULDRE ENT. 3 - HOUILLES A.C. 3

U10-U11 ESPOIRS

Rencontres du 29/01/22
1^{er} rappel

58471 CARRIERES S/SEINE US 11 - VOISINS F.C. 11
58385 GALLY MAULDRE ENT. 1 - LIMAY LJ 1

U10-U11 DPTAL

Rencontres du 29/01/22
1^{er} rappel

SANS DISTINCTION

59023 MEZIERES A.J 3 - LAINVILLOIS FC 1
57367 MAGNY 78 FC 2 - FONTENAY FLEURY FC 3
57012 LIMAY ALJ 3 - BREVAL LONGNES FC 1
57014 MANTES YVELINES AFC 1 - EPONE USBS 1
57047 LIMAY ALJ 4 - BREVAL LONGNES FC 2
57049 MANTES YVELINES AFC 2 - EPONE USBS 2
57109 AUBERGENVILLE FC 2 - ANDRESY FC 1
57172 AUBERGENVILLE FC 3 - ANDRESY FC 2
57200 BOUGIVAL FOOT 2 - ETANG ST NOM ES 1
57228 BOUGIVAL FOOT 3 - ETANG ST NOM ES 2
57338 MONTIGNY LE BX AS 3 - COIGNIERES FC 2
57339 BUC FOOT AO 2 - ESSARTS LE ROI AGS 2

PAR ANNEE

57796 CROISSY US 1 - VESINET SCI 1
57682 MAISONS-LAFFITTE FC 2 - MANTOIS 78 FC 3
57654 MAISONS-LAFFITTE FC 12 - MANTOIS 78 FC 13
57625 MARLY LE ROI US 2 - CHATOU AS 2
57626 HOUILLES SO 2 - CARRIERES S/SEINE US 2
57598 HOUILLES SO 12 - CARRIERES S/SEINE US 12
57513 VERSAILLES 78 FC 4 - HOUILLES AC 3
57516 RAMBOUILLET YVELINES 2 - CLAYES SS/BOIS USM 2
57488 RAMBOUILLET YVELINES 12 - CLAYES SS/BOIS USM 12